

COMITE DE TENNIS DE TABLE Maison départementale des Sports 29, Bd St Michel - 72000 LE MANS 2: 02 52 19 21 17

secretariat@pingsarthe.org

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT Les 25 et 26 février 2023 à CHAMPAGNE

• Conditions de participation :

- 1. Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s
- 2. (Gratuit pour les participants au Critérium Fédéral)
- 3. Réservés aux joueurs et joueuses ayant un nombre de points inférieurs à 1600 (masculin) et 1300 (féminin)
- 4. Les poussins ne peuvent pas participer.
- 5. Les Tableaux : (par poule de 3 et les 3 joueurs sont qualifiés pour le tableau final). En fonction du nombre d'inscrits, possibilité de faire un classement intégral de 1 à 8.
- 6. L'épreuve se déroule en 3 échelons (départemental, Régional et National).
- 7. L'échelon Régional se déroulera <u>les 22 et 23 avril 23 à AIZENAY (85)</u>
 Tableaux H12 H15 F9 F12 le samedi et Tableaux H8 H10 F5 F7 le dimanche

SAMEDI 25 février 2023

TABLEAUX MESSIEURS

H15: Classés 13 – 14 – 15

H12: Classés 11 – 12

F9: Classées 8 – 9

DIMANCHE 26 février 2023

H10: Classés 9 – 10

F7: Classées 6 – 7

H8: Classés 5 – 6 – 7 – 8

F5: Classées 5

Inscriptions sous SPID - Espace mon club- Sportifs-Engagements. Jusqu'au 18 février 2023

(Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date)

Les horaires de pointage (fonctions du nombre d'engagés par tableau) seront envoyés le lundi 20 février à tous les clubs et disponibles sur le site du Comité.

Forfait non excusé après le jeudi 23 février – 12h00 : amende de 25 €. (L'envoi d'un certificat médical évitera cette amende)

Michel Vigneron Tél : 0607252425 vigneron.michel@orange.fr

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT 22-23

Article 1 : Conditions de participation :

Article 1-1: Seuls les poussins ne peuvent pas participer.

Article 1-2: Ouverts à tous sans limitation de nombre.

Article 1-3: Gratuit pour ceux qui participent au Critérium fédéral.

Article 2 : Déroulement :

Article 2-1: L'épreuve se déroule en trois échelons : l'échelon départemental, régional et national.

Article 2-1-1: L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 2-1-2 : La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

Article 2-2 : A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 : Organisation : Déroulement sur 2 jours.

Article 3-1: Les tableaux :

DAMES	
Tableau F5	Classées 5
Tableau F7	Classées 6 & 7
Tableau F9	Classées 8 & 9
Tableau F12	Classées 10,11 & 12

MESSIEURS	
Tableau H8	Classés 5, 6 & 7 & 8
Tableau H10	Classés 9 & 10
Tableau H12	Classés 11 & 12
Tableau H15	Classés 13, 14 & 15

Samedi: Tableaux: H15, H12, F12, F9
Dimanche: Tableaux: H10, H8, F7, F5

Article 3-2 : Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poules de trois (ou quatre joueurs). A l'issue des poules, les 3 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final, le dernier d'une poule de 4 est éliminé. La suite du tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. Dans certains tableaux, des places peuvent être jouées (1 à 8 ou 1 à 16) si l'horaire et l'organisation le permet.

Article 4-4: Si les places ne sont pas disputées, le classement sera fonction de la place obtenue dans le tableau en fonction du 1^{er}.

Article 4 : Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 5: **Engagement**: Sous SPID - Espace Mon club - Sportifs– Engagements